

Nouméa, le 28 Juillet 2023

Lettre Ouverte

A Monsieur Philippe PEYRON,
Directeur du Centre Pénitentiaire de NOUMÉA

Objet : Charte locale du 14/04/2023 et nouveau service de Fidélisation des Quartiers pour les Brigades Postées

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

La Charte locale de gestion du Service des Surveillants et Brigadiers a été validée le 14 Avril 2023, par vos instances et celles des Organisations Syndicales Représentatives. S'en est suivi la validation avec ces dernières, de la Fidélisation des quartiers, d'une durée de 4 mois sur 2 quartiers différents, puis de 2 mois en postes protégés. Au mois de Juin, a été créé une 7^{ème} Brigade. Et enfin, le 01 Juillet 2023, a été lancé officiellement sur le terrain, la fidélisation des quartiers pour les Brigades Postées, avec comme postes, sur leur 2^{ème} Jour, PCC-QIQD/Guérîte Allée Centrale/QPS2 (en Soir ou Matin).

De la lecture de la Charte locale, il y est écrit que l'organigramme du CP de Nouméa compte 141 Surveillant(e)s, scindés en 3 groupes (Détenation, PFNA et PFDA), et que l'effectif des Brigades de détention est de 84 Surveillant(e)s. De cet effectif, 4 nouveaux postes ont été créés (Surveillance promenades MAH/CDF/CDO et PCC-QIQD), les 2 équipes Longues Journées de 10H15 ont été supprimées, et leurs postes confiés aux Brigades Postées.

Aujourd'hui, 27 jours après la mise en place du nouveau service, les postes non-couverts se multiplient et se répètent chaque semaine. Force est de constater, que la gestion de ce nouvel emploi du temps des Brigades de Détenation, est en chute libre, et le moment nous paraît opportun, pour faire le point de ces 27 premiers jours de fidélisation.

1 - Concernant les effectifs de détention, détaillés dans notre Charte à l'Article 1 :

- Nous nous questionnons sur l'effectif annoncé de 141 surveillant(e)s, qui ne correspond pas au partage en 3 groupes énoncés (Détenation, PFNA, PFDA) car $84 + 22 + 26 = 132$ **Surveillant(e)s, et non 141.**
- Nous nous questionnons également, sur l'effectif annoncé sur la Charte, de 84 Surveillant(e)s en Brigades Postées, soit 7 Brigades de 12 Surveillant(e)s, alors qu'à la publication de la création de la 7^{ème} Brigade, il nous est dévoilé que : 4 Brigades sont dotées de 11 Agents et 3 Brigades de 10 Agents, ce qui donne un effectif **de 74 Surveillant(e)s en Brigades Postées, et non 84.**

Grâce à l'effectif de 84 Surveillant(e)s Posté(e)s énoncé dans la Charte (au lieu de 74 Surveillant(e)s) et à la création de 4 Postes supplémentaires, il en résulte que ce nouveau service n'est pas équilibré : **24 postes par jour** sont désormais à couvrir, **pour un effectif opérationnel de 21 à 22 Surveillant(e)s**, de 05H45 à 18H00 (toutes factions confondues en Brigades Postées). Nous supposons que cette « sur-comptabilisation » des effectifs de Détenation, permet de justifier l'ouverture d'un concours local pour le recrutement à minima de 10 Surveillant(e)s, mais cela créé, depuis le 1^{er} juillet, des difficultés de gestion dues aux incohérences entre l'évaluation des besoins de fonctionnement, et l'adaptation de la couverture des postes avec les exigences de chaque service.

En effet, la réalité du terrain, avec la surpopulation pénale (578 détenus pour 408 places), la sectorisation et dispersion géographique peu efficiente des divers Bâtiments de détention, associées à la modification du service pour la fidélisation de quartier, génèrent des difficultés prévisibles, dans un système fermé, où tout le monde « se mord la queue » :

- Les horaires des postes dit « Longue journée/Coupsures » ne sont pas adaptés à l'exigence de chaque service, puisqu'en mode dégradé, ceux-ci sont retirés pour couvrir des postes non-couverts, dont l'amplitude horaire est différente, et où les exigences du poste nécessite la présence d'un surveillant(e) pour les contrôles effectifs, mise en place et réintégration de mouvements, ou pour assurer le service repas. **Le système de la chaise musicale devient flagrant depuis la mise en place de la fidélisation des quartiers.**
- **Le Quartier femme n'est pas comptabilisé dans la répartition des postes fidélisés**, ce qui engendre pour des Surveillantes, au minimum, un an de fidélisation de quartier (au lieu de 4 mois), avant de bénéficier des 2 mois de postes protégés prévus dans le nouveau service. Le personnel féminin est lésé par rapport au personnel masculin, et est laissé pour compte dans la planification du nouveau service.
- La création de nouveaux besoins en rappels systématiques pour le SDA, engendrent sur le personnel de détention, une usure psychologique et physique, du fait de l'instauration, depuis le 1^{er} Juillet, de l'obligation d'effectuer ces rappels uniquement sur le 2^{ème} RH, et l'interdiction d'échanger son poste sur le 2^{ème} Jour du cycle.
- Cette usure physique et psychologique, (alors même que les surveillant(e)s de détention ont toujours répondu favorablement aux rappels du SDA, avant la mise en place de la fidélisation), affecte aujourd'hui, avec plus d'ampleur, leur charge mentale et leur fatigue physique : **Les Surveillant(e)s N'EN PEUVENT PLUS.**
- Cette dégradation des conditions de travail des surveillant(e)s depuis le 1^{er} Juillet 2023, engendre un découragement de rappels sur volontariat. Les Agents, qui ne font que des coursives, veulent pouvoir profiter, **comme vous**, de leur week-end chèrement attendu pendant 5 semaines, ou de leurs repos en semaines, pour effectuer leurs démarches administratives et personnelles, mais aussi, pour se reposer, ce qui est de leur droit.

2 – Concernant le Respect des Articles de notre Charte :

- **L'article 07** stipule que « les agents rappelés doivent être prévenu Personnellement Oralement et par SMS, 24 Heures à l'avance ».
Le délai n'est pas respecté, car les postes non-couverts, sont de + en + difficile à combler : Appels le matin pour une prise l'après-midi.
- **L'article 08** stipule que « Les agents auront la possibilité de consulter leur planning sur l'application Origine au moins 7 jours à l'avance ».
Les surveillant(e)s constatent à leur prise que leur planning horaire et poste ont changé, alors même qu'à leur DN, celui-ci n'avait pas été modifié. Ce qui veut dire que leur planning a changé durant leurs repos, sans qu'ils en soient prévenus, ni qu'ils puissent consulter Origine, puisqu'ils sont en repos.
- **L'article 09** stipule que « les longues journées (10H15 : Matin + coupure ou Coupure + soir) sont scindées au minimum en deux séquences réparties entre une période en détention et une autre période hors détention (Postes Protégés, Surveillance Promenades...) »

La séquence « HORS DETENTION » n'est pas respectée, puisque les surveillant(e)s passent l'ensemble de leur 2^{ème} jour du cycle, en détention, sur les coursives.

Sauf erreur de notre part, un poste dit « Hors détention » se dit d'un poste hors contact avec la Population Pénale, tels que les postes protégés. Hors, les missions du poste « Surveillance Promenade » s'effectue sur les coursives de la MAH, du CDF et du CDO, et non dans une « échauquette ».

D'ailleurs, sur les feuilles de service, l'intitulé du poste « Surveillance Promenade », censé être un poste hors-détention, est nommé « Promenades/Activités MAH/CDF ou CDO », ce qui ne désigne donc pas un poste **Hors détention** : les surveillant(e)s affecté(e)s à ces postes, sont sur les coursives, au contact de la population pénale.

Pour rappel, ces dernières années, les Surveillant(e)s du CP de Nouméa, malgré le manque d'effectif récurrent, a sût faire face, avec Courage, Honneur et Discipline, à plusieurs incidents majeurs : Prises d'otages et mutineries de 2016 et 2017, puis 2 crises sanitaires (Avril 2021 et Septembre 2021), ainsi que 3 référendums d'autodétermination (2018-2020-2021).

Aujourd'hui, Monsieur le Directeur, vos surveillant(e)s aimeraient vous assurer qu'ils ne sont pas de mauvaise foi, ni de mauvaise volonté. Toutes ces années, **ils ont toujours fait preuve de disponibilité pour assurer la continuité dans leurs missions et la sécurité du CP de Nouméa, tout en conjuguant nécessité de service et vie de famille.** Mais, aujourd'hui, Monsieur le Directeur, avec le poids de la fidélisation, vos surveillant(e)s de Brigades de Détention sont fatigué(e)s... **Oui... FATIGUE(E)S... Les Surveillant(e)s ne sont pas des robots.**

Ce nouveau service est néfaste pour votre personnel. Il créé à chaque prise, des difficultés dans son application à tous les niveaux : Pour le SDA et les 1ers surveillants de roulement dans sa gestion et son organisation « au jour le jour », et pour les Surveillant(e)s des Brigades postées, dans l'exercice de leurs missions auprès de la population pénale.

Il n'est pas possible d'exiger des surveillant(e)s l'application stricte de la Charte et de la fidélisation des quartiers, alors qu'**ON A PAS L'EFFECTIF**. Il n'est également pas possible d'exiger des surveillant(e)s, de répondre favorablement à la Fidélisation des Quartiers, alors que **NOS STRUCTURES NE SONT PAS ADAPTEES !** Et enfin, il nous paraît déplacé de demander aux Surveillant(e)s de respecter cette charte, alors que la mise en application de certains de ces Articles, est bafouée à chaque prise de service, et ce, depuis ce 1^{er} Juillet 2023.

Alors, **OUI** Monsieur le Directeur, **il y a de GROS PROBLEME avec votre nouveau service, et ce n'est pas de la faute des SURVEILLANT(E)S !**

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s et Surveillant(e)s Brigadier sollicite donc votre Haute Bienveillance afin de :

- **Suspendre la fidélisation des Quartiers tant que nous n'avons pas l'effectif nécessaire et les échauquettes pour les postes « Surveillance Promenade CDF et CDO »**
- **Autoriser à nouveaux les changements de postes à l'appel, et enfin,**
- **Autoriser à nouveaux le choix du RH pour les rappels**

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s et Surveillant(e)s Brigadiers demande à ce que la Charte locale de gestion du Service des Surveillants et Brigadiers validée le 14 Avril 2023, soit respectée, et que des moyens humains et matériels, soient mis en place avant de se projeter vers une fidélisation des quartiers définitive.